

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2053

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'association des communautés urbaines de France (Acuf)**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0034 en date du 28 mai 2001, le Conseil a désigné monsieur Jean-Jacques Queyranne comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'association des communautés urbaines de France.

A la suite de sa démission, il conviendrait d'élire un nouveau représentant suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0034 en date du 28 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne madame Annie Guillemot en tant que représentante suppléante de la communauté urbaine de Lyon au conseil d'administration de l'Acuf.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,